

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

Acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois

RECOMMANDATIONS EMANANT DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR L'ACAJOU ET AUTRES ESPECES NEOTROPICALES PRODUISANT DU BOIS

1. Le présent document a été soumis par la Présidente du Comité pour les plantes, au nom du Comité\*.
2. Un rapport du groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois (PC20 Doc. 19.1) a été présenté à la 20<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes (Dublin, 26-30 mars 2011).
3. Un groupe de rédaction a été établi (PC20 DG1), présidé par l'observateur du Guatemala (M. Beltetón) en sa qualité de Président du groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois. Ce groupe de rédaction a été chargé de proposer des recommandations que le Comité pour les plantes puisse envisager de présenter à la CdP16 sur la base des recommandations formulées dans le document PC20 Doc. 19.1.
4. En conséquence, le Comité a adopté les recommandations suivantes, adressées au Comité permanent, incluses dans les paragraphes 2, 10 et 11 du document PC20 DG1 Doc. 1:
  - a) Demander au Comité permanent d'élaborer un projet de décision demandant au Secrétariat CITES de continuer à assurer la liaison avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en vue d'entamer une révision conjointe des codes des douanes du Système harmonisé en ce qui concerne les spécimens d'espèces réglementées par la Convention, et en mettant tout particulièrement l'accent sur les espèces forestières.
  - b) Demander à la Présidente du Comité pour les plantes de faire rapport à la 62<sup>e</sup> session du Comité permanent sur les préoccupations liées au volume important d'importations de *Swietenia macrophylla* de Fidji signalées par la République dominicaine.
  - c) Demander au Comité permanent de considérer le projet de décision ci-dessous pour examen à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties:

**A l'adresse du Secrétariat**

Le Secrétariat effectuera une mission en République dominicaine pour rencontrer les autorités CITES et douanières afin de vérifier les volumes de *Swietenia macrophylla* importés de Fidji, ainsi que des Etats de l'aire de répartition de l'espèce. Durant cette mission, le Secrétariat vérifiera également les installations de production dans le pays afin d'évaluer la capacité de la République dominicaine à transformer du bois en produits finis.

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

5. Le Comité permanent est invité à examiner les demandes du Comité pour les plantes qui figurent dans les points 4 a) à c).